



EAU LA LA !!!

C'EST BEAU LA MER



LES BEAUX GESTES
QUI PROTÈGENT

Ar jestroù brav evit an endro


protegeonslamer.bzh

Guingamp
Paimpol
AGGLOMERATION



 **Lannion-Trégor**
COMMUNAUTÉ
Lannion-Trégor-Kantonesek


SAGE
Bois de Lannion


SAGE
Morbihan


NATURA 2000

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



LES **BEAUX GESTES**
QUI PROTÈGENT
Ar jestrouù brav evit an endro

Sommaire

- 4 | **APPROCHE DES OISEAUX ET MAMMIFÈRES MARINS**
[L'ART DE SE FAIRE DISCRET]
- 6 | **CARÉNAGE**
[ATTENTION PAS DE CARNAGE !]
- 8 | **EAUX NOIRES OU GRISES...**
[D'ÉGOUTS ET DES COULEURS]
- 10 | **GESTION DES DÉCHETS**
[TRIER, C'EST PAS LA MER À BOIRE !]
- 12 | **MOUILLAGES ET HERBIERS DE ZOSTÈRES**
[ANCREZ SANS FRAPPER]
- 14 | **PÊCHE**
[COMME UN POISSON DANS L'EAU]

De Plestin-les-Grèves à Plouha, à terre comme en mer, nous évoluons dans un environnement exceptionnel.

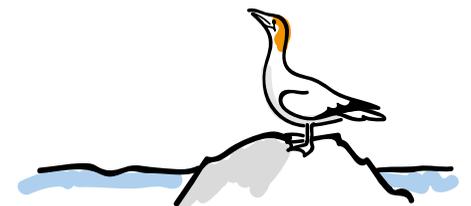
La biodiversité remarquable de ces espaces littoraux leur a valu une reconnaissance européenne comme sites **Natura 2000**. Les gestionnaires de ces sites mettent en œuvre des actions de gestion en faveur de la conservation des milieux naturels et des espèces d'intérêt européen.

Les **SAGE** (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sont des outils de planification visant la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Le document entre vos mains a été élaboré dans le cadre d'un partenariat étroit entre trois structures gestionnaires de sites **Natura 2000** et porteuses de **SAGE** : Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Guingamp. L'**Agence Française pour la Biodiversité** a accompagné financièrement ce projet.

Il rassemble les **BEAUX GESTES QUI PROTÈGENT** l'environnement marin, en s'intéressant à quelques sujets connus des usagers du littoral. Chacun peut se les approprier !

Bonne mer à tous !

protegeons**lamer**.bzh



APPROCHE DES OISEAUX ET MAMMIFÈRES MARINS

[L'ART DE SE FAIRE DISCRET]



C'EST QUOI

Sur notre littoral, vous naviguez dans des aires marines protégées

(sites Natura 2000 et réserves naturelles), reconnues pour leur richesse écologique.

De janvier à août des oiseaux nichent sur le littoral et les îlots. L'hiver, de nombreuses espèces s'alimentent notamment dans les baies et estuaires.

Les mammifères marins sont présents toute l'année : Phoque gris, Dauphin commun, Marsouin commun.

EAU LA LA !

Pour que cette biodiversité fasse le bonheur de tous pour longtemps, évitons de déranger les espèces !

Les risques :

piétinement, abandon des nids, stress, désertion de la zone...

C'EST DANS LA LOI

L'accès aux îles et à l'estran de la réserve naturelle des Sept-Îles est réglementé.

Les chiens doivent être tenus en laisse dans la plupart des sites naturels et sur les plages.



EAU LA LA !!!
C'EST BEAU LA MER

LES BEAUX GESTES QUI PROTÈGENT

J'observe la faune à distance et sans bruit.

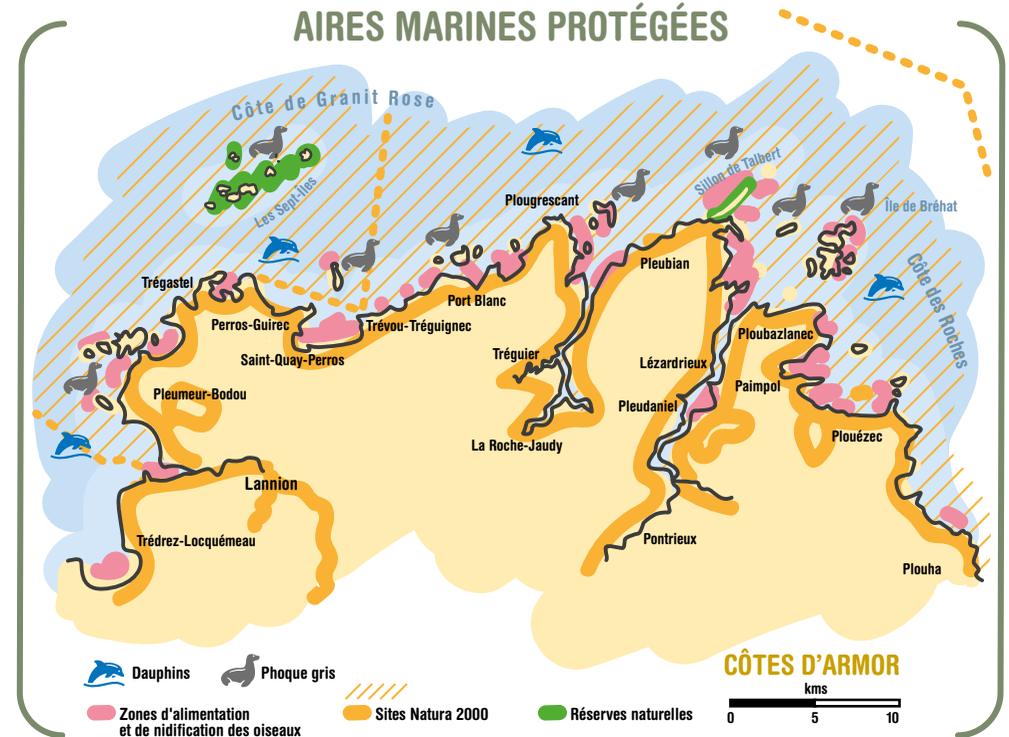
J'évite de débarquer sur les îlots en période de reproduction (début janvier – fin août).

Je ne laisse pas courir mon chien sur l'estran et les espaces naturels littoraux.

Je ne suis pas les mammifères en mer.

Je suis attentif au comportement des animaux.

AIRES MARINES PROTÉGÉES



Phoque gris
"Bon nageur
mais pas acrobate !"
Hors de l'eau,
je suis vulnérable.



Oiseaux
À terre comme
en mer, l'envol
ou les cris peuvent
être signes de
dérangement
et de défense.

Le petit plus

ObsMER

Signalez vos observations,
pour améliorer les connaissances
sur les espèces.
www.obsnmer.org

Pour aller plus loin

mon spot SOYONS SPORT. SOYONS NATURE!

Pratiquez vos sports nautiques
tout en respectant la fragilité
du milieu naturel.
www.c-monspot.fr

protegeonslamer.bzh

CARÉNAGE

[ATTENTION PAS DE CARNAGE !]



C'EST QUOI

Carénage = le sablage, décapage, lavage haute pression, grattage et peinture des bateaux.

Un **antifouling** est une peinture anti salissure qui empêche les organismes marins de se fixer sur la coque des navires.

EAU LA LA !

Risque de pollutions des eaux littorales et des sédiments marins.

Les peintures antifouling contiennent différents éléments polluants tels que les métaux lourds (cuivre) et des produits biocides (qui tuent la vie) comme le diuron.

 1 m² de peinture antifouling peut polluer 150 000 m³ d'eau

C'EST DANS LA LOI

Afin de réduire ces risques de pollution et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, **la pratique du carénage en dehors d'installations adaptées est interdite.**

Il est donc **obligatoire** de réaliser (ou de faire réaliser) ces opérations dans des aires de carénage équipées de dispositifs de traitement permettant de capter les matières polluantes avant rejet en mer ou dans les milieux naturels et donc respectueuses de l'environnement.



EAU LA LA !!!
C'EST BEAU LA MER

LES **BEAUX GESTES**
QUI PROTÈGENT

Je carène dans les lieux équipés de systèmes de collecte et de traitement des effluents.

Je me renseigne sur les alternatives aux peintures antifouling.

J'évite les peintures antifouling pour les bateaux mis à l'eau à la journée.

J'apporte les résidus de peinture à la déchèterie.

J'évite de gaspiller de l'eau potable pour rincer mon bateau.

CARÉNAGE

[ATTENTION PAS DE CARNAGE !]

Où caréner ?

Retrouver les aires de carénage équipées de systèmes de collecte et de traitement des effluents sur le site de la Préfecture des Côtes d'Armor www.cotes-darmor.gouv.fr rubrique carénage



Bon à savoir

Au port à sec ou pour une mise à l'eau à la journée, l'antifouling n'est pas nécessaire (et en plus c'est économique !).

Pour aller plus loin

Techniques alternatives aux peintures antifouling 

TROUVER UN COMPROMIS ENTRE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (relargage diffus dans l'eau, rejets des eaux de carénage...), **MA SANTÉ** (substances cancérigènes allergènes...), **LE COÛT** et **L'EFFICACITÉ** EN FONCTION DES CARACTÉRISTIQUES DE MON BATEAU.



scannez-moi

protegeons**la**mer.bzh

EAUX NOIRES OU GRISES...

[D'ÉGOUTS ET DES COULEURS]



C'EST QUOI

Les eaux noires

C'est l'eau des toilettes...
et souvent avec des bactéries, des virus...

Les eaux grises

C'est l'eau de la vaisselle,
des douches, de lavage du bateau...
avec des savons et des détergents.

EAU LA LA !

LA ZONE CÔTIÈRE EST SENSIBLE

Laisser ces eaux s'échapper en mer
nuit à certains usages du littoral
tels que la conchyliculture,
la pêche (récréative et professionnelle),
la baignade...

C'EST DANS LA LOI

Décret du 11 mai 2010 relatif à la
« Convention internationale pour la prévention
de la pollution par les navires » : le rejet des
eaux usées (noires, grises, fond de cales) à la
mer est strictement interdit dans les ports et
à moins de 3 milles de la terre la plus proche.



EAU LA LA !!!
C'EST BEAU LA MER

LES BEAUX GESTES QUI PROTÈGENT

À TERRE

J'utilise les sanitaires
avant mes sorties en mer.

J'utilise les pompes
de récupération des eaux usées.

EN MER

Je ne rejette pas à proximité
des côtes et des zones sensibles
(ex. parcs à huîtres).

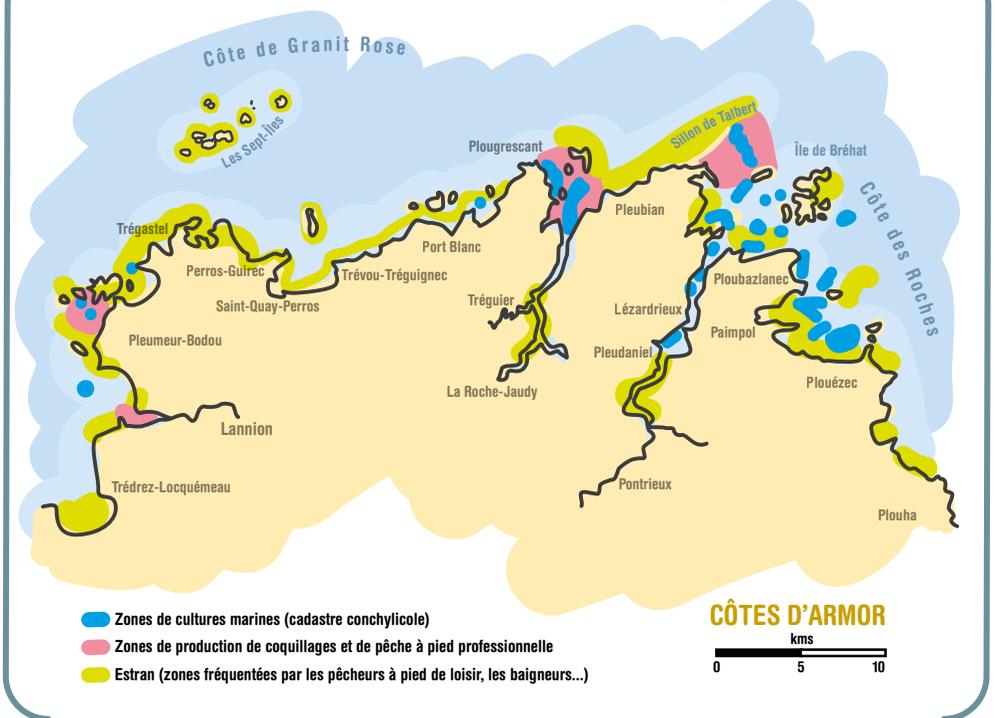
voir carte ci-contre

SUR MON BATEAU

Je préfère des produits
de lavage / vaisselle « ECOLABEL »,
plus respectueux de l'environnement.

J'utilise les équipements
à terre pour faire ma vaisselle.

LES ZONES SENSIBLES AUX POLLUTIONS BACTÉRIOLOGIQUES



Bon à savoir

Pour les navires équipés de toilettes,
la loi impose à tous les bateaux
mis sur le marché à partir de 2008
de s'équiper de bacs de rétention
ou d'unités de traitement des eaux noires.



Système de récupération
des eaux usées des navires
et des eaux de fond de cale
mis en place
au port de Paimpol.

Pour aller plus loin

À ce jour les ports de Perros-Guirec, Tréguier
et Paimpol sont équipés de pompes de récupéra-
tions de ces eaux. Des réflexions sont en cours
sur le territoire pour de nouveaux équipements.

protegeonslamer.bzh

GESTION DES DÉCHETS

[TRIER, C'EST PAS LA MER À BOIRE !]



C'EST QUOI

Un déchet correspond à toute substance ou tout objet que son détenteur destine à l'abandon.

EAU LA LA !

Le rejet de polluants, de déchets, de plastiques, etc. dans l'environnement marin nuit à la biodiversité mais aussi à la santé humaine.

C'EST DANS LA LOI

Conformément à l'article L.541-2 du code de l'environnement, tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'assurer ou de faire assurer la gestion de ses déchets, conformément à la réglementation.

Il en est responsable jusqu'à leur élimination ou valorisation finale.



EAU LA LA !!!
C'EST BEAU LA MER

LES **BEAUX GESTES**
QUI PROTÈGENT

EN MER

Je trie mes déchets et je les ramène tous à terre.

Je veille à ce qu'ils ne s'envolent pas.

Je préfère les contenants réutilisables.

(vaisselle, paniers, cendriers de poche...)

À TERRE

j'utilise :

LES « ÉCOPOINTS »

pour les déchets ménagers et recyclables (verres, cartons, plastiques...)

LES DÉCHÈTERIES
pour les déchets spéciaux (bidons d'huile, peintures...)

Je me renseigne auprès des magasins d'accastillage pour les fusées de détresse périmées.

GESTION DES DÉCHETS

[TRIER, C'EST PAS LA MER À BOIRE !]



Certains déchets sont à l'origine de mortalités d'espèces marines (rejets de substances toxiques, ingestion de matières impossibles à digérer, piégeage...).



Bateaux hors d'usage - déconstruction gratuite : je me renseigne sur www.recyclermonbateau.fr

Bon à savoir

La durée de vie des déchets est longue au regard du pouvoir de dégradation de la mer.

Quelques exemples :



1 mois



1-50 ans



10-30 ans



600 ans



En cas de doute sur mes déchets, je me renseigne auprès de ma collectivité.

Je ne dépose pas mes déchets dans les lieux de dépôt des pêcheurs professionnels.

Pour aller plus loin

www.ademe.fr
rubrique « Que faire de mes déchets »

Je me renseigne sur les actions collectives organisées notamment par les associations de plaisanciers

protegeonslamer.bzh

MOUILLAGES ET HERBIERS DE ZOSTÈRES

[ANCREZ SANS FRAPPER]



C'EST QUOI

Les zostères sont des plantes à fleurs marines. Elles forment les herbiers, des prairies immergées au gré des marées.

Poissons, crustacés, oiseaux et bien d'autres y trouvent repos, nourriture et refuge.

Le sol est protégé, les racines des zostères fixent les sédiments.

EAU LA LA !

Les herbiers évoluent dans le temps et l'espace, soumis à de nombreux facteurs naturels et humains.

Le mouillage des bateaux est particulièrement impactant :

le ragage des chaînes ou l'utilisation d'une ancre peut arracher les feuilles et les racines.

C'EST DANS LA LOI

En Bretagne, la pratique de pêche à pied de loisir (coquillages, oursins, vers marins) est interdite dans les herbiers de zostères (arrêté préfectoral du 21/10/2013)



EAU LA LA !!!
C'EST BEAU LA MER

LES BEAUX GESTES QUI PROTÈGENT

J'évite l'ancrage.

Je préfère l'amarrage sur bouée, dans les zones de mouillages organisés.

Si besoin, je repère les zones claires de sable (sans herbier) pour ancrer.

Je ne piétine pas les herbiers.

RECONNAISSANCE DES ZOSTÈRES



Bon à savoir

Deux espèces de zostères sont présentes sur les côtes bretonnes : la Zostère naine sur les estrans plutôt vaseux et la Zostère marine dans les zones sableuses peu profondes.

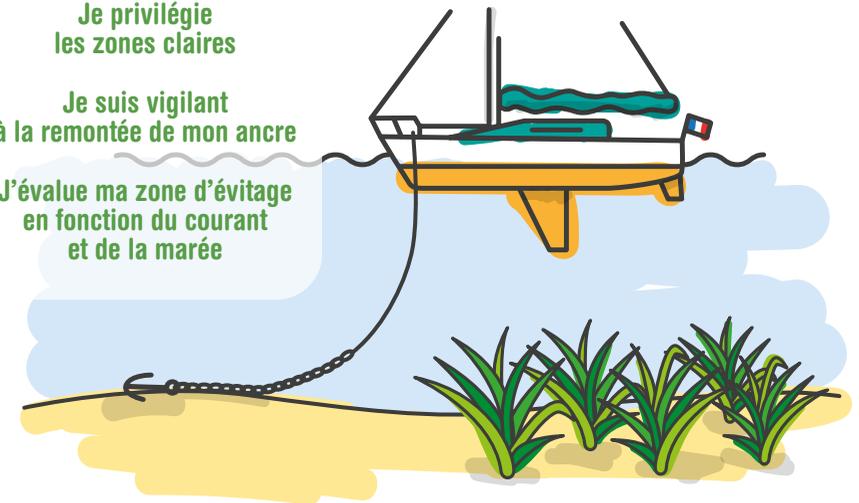
Les herbiers s'implantent dans les baies et estuaires qui sont aussi des abris appréciés par les plaisanciers.

AU MOUILLAGE...

Je privilégie les zones claires

Je suis vigilant à la remontée de mon ancre

J'évalue ma zone d'évitage en fonction du courant et de la marée



protegeonslamer.bzh

PÊCHE

[COMME UN POISSON DANS L'EAU]



C'EST QUOI

En mer ou depuis le bord de mer, à pied, sous-marine, que de possibilités de pêche sur nos côtes !

EAU LA LA !

Les milieux rencontrés sur nos côtes offrent une grande diversité de ressources marines : coquillages, algues, crustacés, poissons.

Pour préserver ces ressources, protégeons les milieux naturels et laissons le temps aux espèces de se reproduire.

C'EST DANS LA LOI

La réglementation précise les tailles, quantités, outils, engins (à bord) et périodes autorisés, mais aussi les milieux sensibles (pêche réglementée dans les herbiers, obligation de remettre en place les pierres).

Certaines zones sont interdites et déconseillées temporairement ou de manière permanente (raisons sanitaires, sécurité, zones portuaires, cultures marines, etc.).

Afin d'éviter la vente illégale, certaines espèces doivent être marquées en coupant la partie inférieure de la nageoire caudale, quelle que soit la pêche de loisir pratiquée (à pied, du bord, sous-marine ou embarquée).



EAU LA LA !!!
C'EST BEAU LA MER

LES BEAUX GESTES QUI PROTÈGENT

Je me renseigne sur la réglementation en vigueur (elle évolue...).

J'utilise des outils pour mesurer mes prises.

Je remets à l'eau les femelles portant des œufs.

Je respecte les milieux sensibles.

Je ne pêche que ce qui est nécessaire à ma consommation familiale et immédiate.



Un caillou retourné et non remis en place perd 30 % de sa biodiversité et met environ 3 ans à la retrouver.



scannez-moi



En pêchant des espèces aux tailles autorisées, vous permettez le renouvellement naturel des espèces et la préservation des ressources.

Pour en savoir plus



Tout connaître des bonnes pratiques, de la réglementation et des espèces pour pêcher durablement.
www.pecheapied-loisir.fr

Qualité sanitaire des zones de pêche à pied
www.pecheapied-responsable.fr

Réglementation
www.cotes-darmor.gouv.fr
rubrique « pêche de loisir »



Certaines espèces sont protégées. Par exemple la pêche du requin taupe, menacé d'extinction, est interdite !

protegeonslamer.bzh





EAU LA LA !!!
C'EST **BEAU** LA MER

LES **BEAUX** GESTES
QUI PROTÈGENT

Ar jestrouù brav evit an endro

protegeonslamer.bzh

Guingamp
Paimpol
AGGLOMERATION



Lannion-Trégor
COMMUNAUTÉ
Lannion-Trégor-Rutannec'h

SAGE
Bios de Lannion

SAGE
Morbihan

NATURA 2000

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT